



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

## **Arrêté**

**portant inscription au titre des monuments historiques de  
l'ancien Hôtel-Dieu à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

**Vu** l'arrêté du 25 avril 1969 portant classement des parties suivantes de l'Hôpital-Hospice de l'Isle-sur-la-Sorgue : les façades et toitures du bâtiment situé au fond de la cour d'honneur ainsi que le vestibule, le grand escalier, la chapelle et la pharmacie renfermés par ce bâtiment, le portail d'entrée, la fontaine monumentale située dans le jardin,

**Vu** l'arrêté du 29 avril 1969 portant inscription des parties suivantes de l'Hôpital-Hospice de l'Isle-sur-la-Sorgue : les façades et les toitures des bâtiments entourant la cour d'honneur à l'exclusion de celles déjà classées,

**Vu** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDÉRANT** que l'ancien Hôtel-Dieu de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse) présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son importance dans l'histoire de l'architecture hospitalière de l'époque moderne dans le quart sud-est de la France, de l'intérêt et de l'authenticité des parties non protégées et du besoin de cohérence dans la protection de cet ensemble complexe, et comme œuvre des architectes Jean-Baptiste Franque (1683-1758) et de la famille Brun, Esprit (1661-1752), Esprit-Joseph (1710-1802) et Jean-Ange (1702-1793),

## **ARRETE**

**Article premier** : Sont inscrites au titre des monuments historiques en totalité les parties suivantes de l'ancien Hôtel-Dieu : bâtiments, cours, jardins, murs de clôtures et portails antérieurs à 1950, à l'exception des parties classées, compris à l'intérieur du périmètre indiqué en bleu dans le plan annexé au présent arrêté, situé place des Frères Brun à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse) sur les parcelles suivantes :

- CP 386, 387, 1075 et 1660, appartenant à l'HÔPITAL RURAL DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (aussi dénommé CENTRE HOSPITALIER L'ISLE-SUR-LA-SORGUE) (n°SIREN 268 400 116), ayant son siège Place des Frères Brun à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800), depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.
- CP 388, 389, 390, 1659, appartenant à la COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (n°SIREN 218 400 547), par acte passé le 22 novembre 2001 devant Maître Jean Louis Deloche, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean Louis DELOCHE et Frédérique WOESSNER, Notaires », titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse), 9/12 Esplanade Robert Vasse, et publié au Service de publicité foncière d'Avignon 2<sup>ème</sup> Bureau le 7 décembre 2001 sous le numéro de volume 2001 P N°6897.

**Article 2** : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription du 29 avril 1969 et complète l'arrêté de classement du 25 avril 1969.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

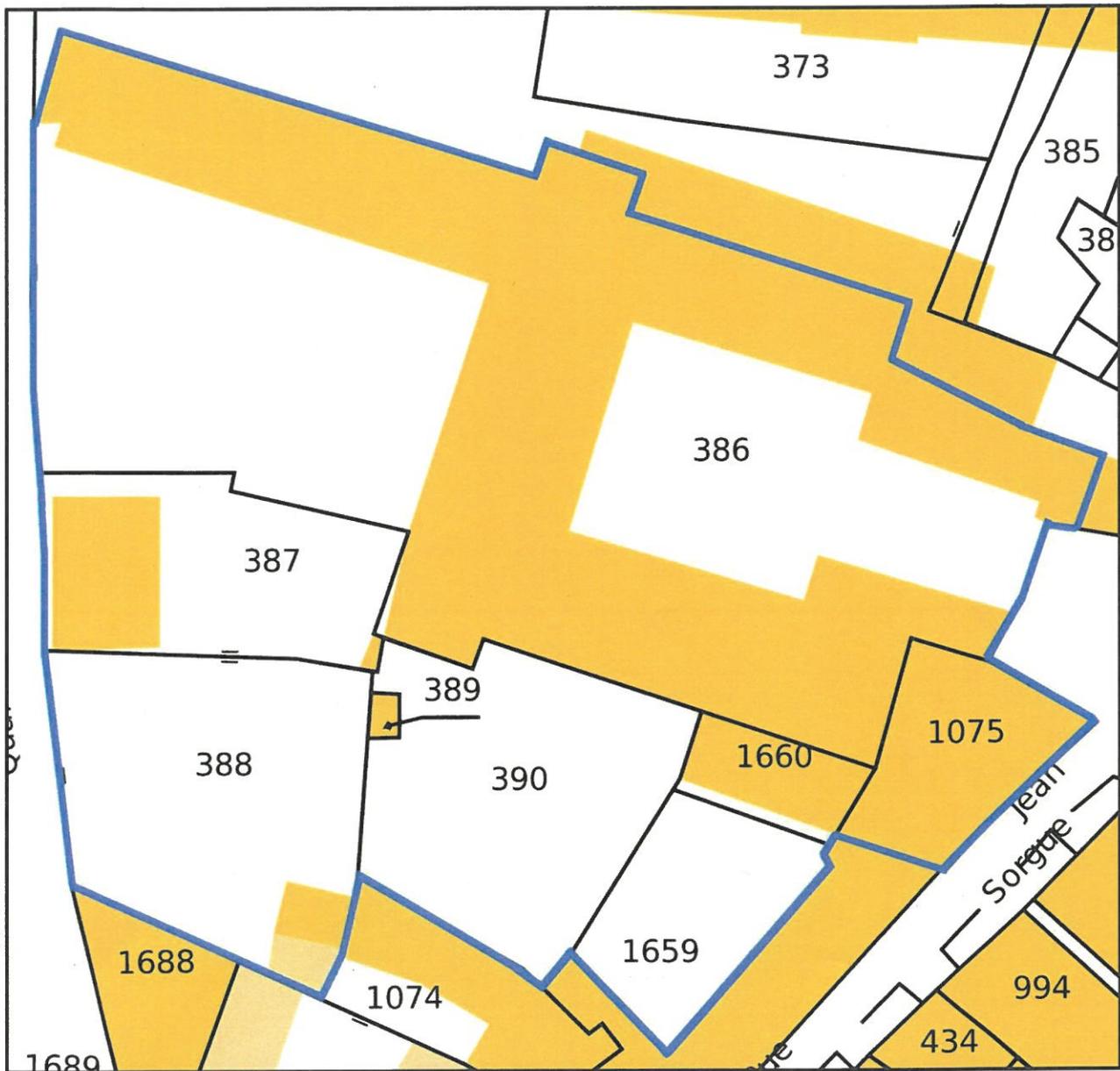
**Article 4** : Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 20 OCT. 2021  
Le Préfet de Région



Christophe MIRMAND

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments  
historiques de l'ancien Hôtel-Dieu à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse)



Marseille, le 20 OCT. 2021

Le Préfet de Région

Christophe MIRMAND